

#23 VISION SYNDICALE

CSI Confédération syndicale internationale
Août 2011



→ REUTERS

L'alliance entre peuples indigènes et syndicats en Amérique latine

Discriminations, exploitation féodale, pauvreté, isolement, travail forcé... les peuples indigènes d'Amérique latine sont marginalisés et dénoncent avec le soutien des syndicats le pillage de leurs terres ancestrales.

Reportage à la mine d'or Marlin au Guatemala, et dans la région d'El Chaco au Paraguay. Témoignage du Brésil.

Priorité syndicale à l'application de la Convention 169 et 29 de l'OIT, notamment dans les accords commerciaux internationaux.

Guatemala: "Le viol de notre terre nourricière" par la mine d'or Marlin

Un exemple type des méga-projets qui ravagent l'environnement et laissent les populations indigènes avec l'amer sentiment d'être pillées.



Un lac d'effluents industriels toxiques s'est formé au fond de la vallée. Il contient notamment du cyanure, utilisé pour extraire l'or de la mine, qui aurait contaminé les nappes phréatiques. → D.B.

Les peuples Maya

Officiellement, 22 groupements Maya sont reconnus. Ceux-ci représentent, conjointement, 41 pour cent de la population, soit approximativement 4,6 millions d'habitants sur une population totale de 11,2 millions d'habitants, au recensement de 2002.

Par beau temps et à condition que la route étroite ne soit pas encombrée de circulation, il faut compter presque trois heures pour couvrir les 50 kilomètres qui séparent San Marcos de la mine d'or et d'argent de Marlin, à San Miguel Ixtahuacan.

Nous roulons à travers l'Altiplano, le haut plateau à l'ouest du Guatemala, à une trentaine de kilomètres de la frontière mexicaine et à 350 kilomètres au nord-ouest de la capitale, Guatemala (ville). La route est en assez mauvais état. Elle serpente à travers des paysages montagneux spectaculaires et ses bas-côtés sont jonchés de carcasses de véhicules accidentés.

Les coteaux sont entrecoupés par des fermes agricoles disposées en terrassements. Dans leurs petites fermes, les agriculteurs de subsistance cultivent des oignons, du maïs, des haricots, des carottes, du chou et des pommes de terre.

Dans les hameaux qui bordent la route, à flanc de colline, l'on découvre des habitations simples, à un seul étage, construites en terre et en pisé avec des toits de tôle ondulée, dans des terrains défrichés où poussaient autrefois pins et cyprès. D'autres habitations du même style sont construites en bois et, plus rarement, en parpaings.

La population locale est Maya. Ceci est leur territoire et leur ultime refuge.

Parallèlement à leur foi chrétienne et malgré des siècles d'oppression et de génocide, ils continuent à sacrifier

leur très précieuse interprétation Maya du monde, une cosmogonie appelée "Ut'z Kaslemal" dans la langue K'iche, qui signifie vivre en parfaite harmonie avec la nature et les éléments, à savoir l'air, l'eau, l'énergie et la terre.

Une plaie béante

Plus on s'approche de la mine Marlin, plus on voit des signes de la déforestation et des cicatrices laissées par le méga projet de développement qui déchire la terre et cette vision Maya de l'harmonie.

Aux abords de la ville de San Miguel Ixtahuacan, la route désormais élargie et fraîchement bitumée pénètre en zig-zaguant dans une vallée. Au bas de la vallée, telle une plaie béante à flanc de colline, la mine tranche la terre de part en part, un antre gigantesque qui menace d'engloutir tout ce qui se trouve sur son chemin.

La mine Marlin est la plus grande mine d'or du Guatemala et représente, à elle seule, 95 pour cent des exportations de métaux précieux du Guatemala, l'un des pays les plus pauvres d'Amérique latine. Elle appartient à cent pour cent à la société Montana Exploradora de Guatemala, elle-même une filiale en propriété exclusive de la société canadienne d'extraction minière Goldcorp Inc., dont le siège se trouve à Vancouver.

"Le chantier se situe à l'intérieur d'un terrain de prospection d'approximativement 100.000 hectares qui englobe le gisement de Marlin, ainsi que plusieurs autres zones minéralis-

Pauvreté

50 pour cent de la population vit sous le seuil de pauvreté et 15 pour cent vit dans l'extrême pauvreté. La moitié de la population indigène dépend de l'agriculture pour sa subsistance et 60 pour cent des populations rurales sont illettrées.

Génocide

Durant la guerre civile de 30 ans, de 1966 à 1996, San Marcos et Huehuetenango constituait l'épicentre du génocide et des purges ethniques au cours desquelles un demi-million de personnes indigènes ont été éliminées par les forces gouvernementales.

sées", signale un rapport de l'entreprise Goldcorp non sans un certain ravissement.

La mine relève d'une opération d'extraction conventionnelle combinant extraction à ciel ouvert et extraction souterraine, dont l'exploitation commerciale a débuté en décembre 2005.

Pollution au cyanure

Le fond de la vallée a été endigué, provoquant la formation d'un lac d'effluents industriels toxiques luisants et colorés contenant du cyanure et du cuivre. D'après certaines sources, il contiendrait également du mercure et du plomb.

Dans la mine Marlin, le cyanure est utilisé pour séparer les particules d'or du rocher, au cours d'un processus appelé "lessivage". Ce processus a été interdit dans beaucoup de pays mais continue d'être employé au Guatemala.

Ceux qui s'y opposent affirment qu'il a contaminé la nappe phréatique et les écosystèmes locaux et qu'il provoque des maladies.

Les directeurs de la mine affirment qu'ils ont procuré de l'emploi à 1.000 personnes, des gens du coin pour la plupart. D'après les détracteurs, le nombre d'emplois serait plus proche de 800 et beaucoup des salariés seraient venus d'ailleurs.

Goldcorp affirme avoir versé 9 millions de dollars en taxes aux gouvernements national et local depuis l'ouverture de la mine, outre l'amélioration des infrastructures et la construction d'écoles. Mais d'après les militants opposés à la mine, cette somme ne représente qu'une bouchée de pain par rapport aux profits amassés par la compagnie canadienne.

D'après ses propres relevés de production, Goldcorp aurait extrait 2,16 millions de tonnes de minerai en 2009 et produit 274.900 onces d'or et 4,15 millions d'onces d'argent, extrayant par là même 93 pour cent des gisements d'or et 69 pour cent des gisements d'argent totaux.

Il y a cinq ans, une once d'or valait environ 300 dollars sur le marché international. Au cours du deuxième trimestre de cette année, l'inquiétude croissante concernant la crise de la dette en Europe et la lenteur de la reprise économique mondiale a propulsé les cours de l'or à un nouveau record, proche de 1.200 dollars par once.

La population locale est réticente et a même peur de parler de la mine à des étrangers.

Adilia Macario, une institutrice de la localité, a récemment dit à la chaîne de télévision Al Jazeera qu'elle avait remarqué des lésions et des plaies sur les bras et les corps de ses élèves mais que les parents des enfants qui travaillaient à la mine lui avaient demandé de le garder pour elle.

"Il s'est créé comme une distance entre moi et les gens qui travaillent à la mine. Ils me regardent différemment", dit-elle. "Si vous réclamez vos droits, ils pensent que vous vous opposez au développement. Or quand je regarde autour de moi je ne vois pas le moindre signe de développement."

Juana Bamaca, une femme au foyer, est convaincue que l'enfant qu'elle a perdu il y a deux ans a été empoisonné par les déchets chimiques provenant de la mine.

"Nous sommes en colère contre la mine à cause du tort qu'elle nous cause", affirme-t-elle.

Démenti de Goldcorp

Persistant dans son refus de parler à la presse, Goldcorp a toutefois émis le démenti suivant: "Des investigations ont été menées au Guatemala par des experts crédibles, par des personnels médicaux qualifiés, des agences gouvernementales, des institutions internationales et Goldcorp en réponse aux allégations de maladies et d'éruptions cutanées. Il n'existe aucune preuve attestant d'un quelconque lien entre ces affections et les activités la mine Marlin au Guatemala."

Dans le même temps, Goldcorp s'est lancée dans une campagne publicitaire onéreuse montrant un mineur joyeux et souriant dans un tunnel souterrain bien éclairé, et le slogan "Desarrollo = Trabajo = Mejor Calidad de Vida" - Développement = Emploi = Qualité de vie meilleure.

Sur son site web., Goldcorp n'hésite pas à se targuer de "durabilité" et d'"engagement d'entreprise", voire d'"engagement communautaire."

Elle chante les louanges de la "Fondation Sierra Madre" qui, selon ses propres propos, aurait été mise sur pied par la mine Marlin "pour amorcer des programmes de développement durable et de renforcement des capacités au sein des communautés riveraines du chantier."

La Fondation travaille avec les collectivités, les organisations et les groupements de femmes "pour identifier, projeter et mettre en œuvre des initiatives de développement économique durable, dans le but de faciliter un développement à assise locale qui se poursuivra bien au-delà de la vie de la mine elle-même", affirme le message publicitaire de Goldcorp, avant d'ajouter: "La Fondation a joué un rôle très actif envers la construction, l'amélioration et le soutien aux dispensaires, aux banques, aux programmes scolaires, aux ponts et chaussées et aux systèmes d'approvisionnement en eau."

Toute cette noble rhétorique contraste avec l'évaluation de Jantzi, le très respecté indicateur social canadien pour l'investissement éthique.

En 2008, Jantzi a retiré Goldcorp de sa liste d'entreprises socialement responsables au motif de "résultats globalement médiocres aux plans de l'environnement et de la conformité" et de "l'opposition grandissante des communautés indigènes locales à l'égard de la mine Marlin."

Les communautés Maya tiennent des propos encore plus durs, qualifiant la mine d'"illégale" et d'"illégitime".

L'évêque Ramazzini, un homme courageux

L'évêque Ramazzini doit partir à l'étranger le lendemain de bonne heure mais a néanmoins accepté de me recevoir à la dernière minute, à vingt heures, à l'évêché, cette maison modeste de style familial, située tout près de la cathédrale et de la loge maçonnique, sur les hauts de la petite ville de San Marcos.

Alvaro Ramazzini Imeri, évêque de San Marcos, est un homme courageux.

En embrassant la théologie de la libération d'une Église chrétienne qui soutient la lutte du peuple indigène Maya pour la justice sociale, il a littéralement mis sa vie dans la balance. L'évêque Ramazzini ne serait pas le premier "prêtre problématique" dans ce pays si beau mais si tragique à se faire assassiner par des escadrons de la mort d'extrême droite.

"Je ne crains pas la mort", me dit-il, "Je sais que je pourrais être tué à n'importe quel moment."

La rupture entre le discours et la pratique

«Tous les gouvernements qui se sont succédés à la tête du Guatemala depuis 1996 ont insisté sur l'imposition d'un modèle de développement qui, fondamentalement, a entraîné une augmentation des niveaux d'exclusion. Pour les peuples indigènes, la lutte est devenue de plus en plus radicale pour qu'on respecte enfin leurs droits à réaliser leurs aspirations, à décider de leur développement et à préserver leur culture et leur identité, intrinsèquement liées avec leur environnement et la nature.»

Le rapport insiste sur la réalité guatémaltèque et le manque de consultation des peuples autochtones, tel que requis par la Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux. Ces éléments sont également mis en évidence par les organes de contrôle de l'OIT, qui constate que les peuples indigènes guatémaltèques continuent à être victimes de racisme, de discrimination, de répression et d'exclusion.

Le rapport signale également qu'alors que la Convention 169 faisait partie intégrante des accords de paix signés en 1996, les indicateurs et les rapports récents des Nations Unies prouvent que la situation d'exclusion de ces populations s'est aggravée. Le rapport conclut en outre qu'au Guatemala, le problème prépondérant n'est pas le manque de législation mais bien le manque de volonté politique de la part de l'État.

Rapport sur la situation des peuples autochtones au Guatemala, 1996-2010 (CSA-CPO-MSICG-CSI)



L'évêque Ramazzini est la force agissante de la COPAE, la Commission pastorale pour la paix et l'environnement, fondée en 2007 pour soutenir les demandes des citoyens de la localité opposés à l'implantation de grands projets miniers et hydroélectriques dans leurs communautés.

La COPAE va, toutefois, bien au-delà de cette définition quelque peu réductrice. En tant que mouvement citoyen démocratique authentique qui donne une voix aux volontés du peuple, il bénéficie du plein soutien de la CSI et de nombreuses organisations syndicales affiliées à la CSI au Guatemala.

En 2009, la COPAE, qui emploie une équipe de neuf militants et chercheurs, a publié les résultats d'une étude sur deux ans portant sur la qualité des eaux de surface aux abords de la mine Marlin.

L'étude a relevé une contamination à l'arsénique et au cuivre de l'eau utilisée par la population de San Miguel Ixtahuacan pour leur consommation courante, pour abreuver les animaux et irriguer les cultures. Les taux de contamination dépassaient les normes officielles du Guatemala, les normes de l'Organisation mondiale de la santé et les limites de sécurité de l'Agence de protection environnementale des États-Unis.

"Ici à San Marcos, nous ne sommes pas d'accord avec l'industrie extractrice d'or et d'argent", souligne l'évêque Ramazzini.

Il rejette catégoriquement l'idée selon laquelle la mine Marlin serait bénéfique pour l'économie locale, apportant emplois et prospérité à la population locale.

"Ce type d'exploitation minière est extrêmement néfaste pour le pays. Quatre-vingt dix-neuf pour cent de la population n'en tireront pas le moindre bienfait. Les seuls qui en tireront profit sont ces sociétés transnationales et l'oligarchie du Guatemala", soutient-il.

"La pénurie d'eau constitue l'un de nos problèmes les plus pressants. Dans la zone minière, les gens manquent d'eau d'irrigation ou d'eau potable. Puis tout à coup, la mine arrive et ils se mettent à pomper des milliers et des milliers de litres d'eau chaque jour.

"Ils font une utilisation excessive de nos ressources d'eau extrêmement restreintes. Nous craignons aussi que la rivière qui coule aux abords de la mine ne soit polluée, au même titre que la nappe phréatique. À quoi bon avoir de l'or quand on n'a pas d'eau?"

"Bien entendu que le développement est nécessaire. Mais il doit être intégré et de nature à respecter l'environnement. Si nous nous retrouvons sans eau, nous irons droit à la catastrophe environnementale. Ceci n'est pas le développement.

"Ce n'est pas seulement un problème pour la population indigène. Il s'agit d'un problème national. Et nous ne pouvons nier que c'est la population indigène et les paysans qui ont le plus souffert. Ils n'en tirent aucun bienfait."

La ruée vers l'or, troisième vague d'exploitation coloniale

La COPAE et ses membres, les assemblées démocratiques indigènes, estiment que les méga chantiers miniers et hydroélectriques annoncent la troisième grande vague d'exploitation coloniale et néocoloniale.

En premier lieu sont venus les Conquistadores; il s'ensuivit une vague de spoliation terrienne par la nouvelle oligarchie néolibérale, qui a établi des plantations de café en évincant

les populations indigènes et forçant celles-ci à s'installer dans les montagnes.

Vient à présent une vague de mondialisation débridée et la ruée vers l'or.

En vertu de la Convention n° 169 de l'OIT ratifiée par le Guatemala en 1996 (voir page 12), des chantiers comme la mine Marlin peuvent uniquement être entrepris moyennant la "consultation et l'accord" préalables de la population indigène.

Or, au mépris absolu de la loi, pas un seul des centaines de projets miniers actuellement en cours d'exécution au Guatemala n'a donné lieu à une consultation préalable par les pouvoirs publics ou les exploitants miniers.

La loi sur les mines de 1997 du Guatemala, elle-même, comporte une disposition identique afférente à la consultation populaire. Elle stipule que des études exhaustives sur l'impact environnemental doivent être réalisées et les bienfaits économiques attestés préalablement au démarrage d'un chantier, et que tout chantier est sujet à des consultations et à l'accord préalable de la population locale.

Depuis la ratification par le Guatemala de la Convention 169 de l'OIT, 137 licences de prospection minière ont été délivrées, dont 26 au cours de l'actuelle administration de l'homme d'affaires Alvaro Colom, dont l'élection en 2007 semblait si prometteuse pour la gauche.

La plupart de ces licences portent sur la prospection de métaux précieux: or, argent, cuivre, plomb, nickel, zinc et uranium. La majeure partie de ces licences ont été délivrées pour le département de San Marcos et le département voisin d'Huehuetenango.

En vertu de la loi sur les mines de 1997, les bénéficiaires des propriétaires de mines ne sont effectivement taxés qu'au taux dérisoire d'un pour cent. Un demi pour cent revient à la municipalité locale et l'autre demi pour cent va au gouvernement central. Il n'y a pas non plus de dispositif d'audit fiable permettant de vérifier les niveaux de production annuels.

L'opposition à l'intervention et à la coercition extérieures persiste. Les étrangers sont considérés avec suspicion, peut-être à juste titre.

L'opposition des mouvements indigènes

L'opposition aux méga projets s'est conjuguée sous forme d'un mouvement d'organisation éco-socio-politique de peuples tribaux sous la tutelle du Consejo de los pueblos de occidente - le Conseil des peuples d'occident.

Depuis 2005, diverses organisations indigènes dont l'Assemblée des ressources naturelles d'Huehuetenango, le Conseil des peuple K'iche pour la défense de la vie nourricière et la COPAE, elle-même, ont organisé leurs propres consultations publiques, indépendamment du gouvernement, pour voter sur des projets miniers et hydroélectriques.

Ce plébiscite auquel ont participé des hommes, des femmes et des jeunes a résulté dans une réjection massive de l'ensemble des méga projets. Dans toutes les consultations, plus de 500.000 personnes ont voté contre ces projets de "développement", contre à peine 1.234 votes en leur faveur. Ce message n'a pas laissé indifférents les éléments situés à la droite de l'establishment.

Les organisations indigènes se sont vues confrontées à une pléthore de meurtres, d'assassinats, de harcèlements,



Une institutrice a remarqué des lésions et des plaies sur les bras et le corps de ses élèves. Mais l'entreprise Goldcorp a fermement démenti tout lien entre ces affections cutanées et les activités de la mine. → COPAE

Guatemala : la CSI dénonce le projet de loi qui menace gravement les droits des peuples indigènes

En juin dernier, la CSI et ses organisations syndicales affiliées guatémaltèques ont demandé à la Conférence internationale du Travail réunie à Genève de rappeler fermement au gouvernement guatémaltèque ses obligations en matière de respect des peuples indigènes. En contradiction avec la Convention 169 de l'OIT, un nouveau projet de loi concocté par le secteur privé en collusion avec le gouvernement guatémaltèque est en attente au parlement.

«Ce projet est une menace grave aux droits fondamentaux des peuples indigènes, notamment en matière de consultation. Il viole la Convention 169 de l'OIT et ne répond qu'aux seuls intérêts économiques privés nationaux et internationaux» a déclaré Sharan Burrow.

«Le mouvement international a rappelé à Genève que le Guatemala doit également se conformer aux mesures de précaution préconisées par la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme, qui demandait la suspension de la mine d'or et d'argent Marlin, gigantesque exploitation du peuple maya», a ajouté Manuela Chavez du département des droits humains et syndicaux de la CSI.

N.D.

de menaces, de désinformation, d'hostilité, de subornation et de corruption de la part des pouvoirs publics et de leurs cohortes sous la coupe de l'oligarchie.

Au lieu de méga projets, les militants indigènes réclament un programme national intégré de développement pour revitaliser et sauvegarder l'économie agricole rurale.

Et en ce qui concerne l'extraction minière, ils demandent des contrôles plus stricts sur l'acheminement et la manipulation de substances toxiques; des études plus détaillées concernant l'impact environnemental; un système de suivi indépendant; la constitution d'un fonds de prévoyance pour les catastrophes et les urgences; une vérification transparente des matériaux extraits; le libre accès à l'information et un contrôle rigoureux des effluents provenant des processus industriels d'extraction minière.

«Nous voulons vivre bien, comme n'importe qui, bien entendu», fait remarquer la dirigeante de la communauté K'iche Aura Lolita Chavez Ixcaquic. «Il est encore possible de bien vivre au Guatemala sans or et sans mines. Bien entendu, il nous faut de la nourriture, de l'eau, de la terre et des vêtements. Vous pouvez avoir un véhicule mais il ne vous en faut pas dix.»

Aura est une femme menue, à la voix douce mais elle affiche une détermination de fer.

«Bien au-delà d'une crise environnementale, nous nous trouvons face à une crise de civilisation», avertit-elle. «Nous croyons pouvoir apporter une contribution vitale à ce débat: Comment vivre en harmonie. Il ne s'agit pas d'une bataille. Il n'y a pas de gagnants ni de perdants. C'est la vie qui est en jeu.»

«Notre mouvement est un mouvement démocratique et non violent. Nous devons faire en sorte que la communauté internationale soit au courant de la situation. Nous ne sommes pas seuls: 375.000 personnes ont dit "Non" à la mine Marlin. Nous ne faisons aucunement confiance à ces compagnies minières, compte tenu de leurs activités à travers le monde.»

«Elles ont d'ores et déjà conclu un marché avec le gouvernement. C'est illégal, injuste, illégitime. C'est du capitalisme sauvage, du grand-banditisme économique. Ils nous

trompent une fois de plus, cette fois au nom du progrès et du développement.

«Notre conception du bien vivre c'est de vivre en harmonie avec la nature: l'air, l'eau, l'énergie et la terre. Dans notre culture, nous ne parlons pas de ces prétendus progrès et du développement.

«C'est une nouvelle pomme de discorde entre le peuple Maya et l'État. Nous avons une conception différente du cosmos et de la vie et ils sont en train de briser la relation entre l'homme et la nature. Qu'y a-t-il en échange?

«La terre ne nous appartient pas. Nous devons vivre en harmonie. Ils sont en train de violer notre territoire. Ils violent notre terre nourricière. Il n'y a pas la moindre concertation.

«Ils – l'État, l'armée, les transnationales, les grands propriétaires – se gardent de nous consulter. Ils s'emparent des terres comme s'il s'agissait de leur propriété privée.»

Ses points de vue sont repris par Francisco Rocaël Mateo Morales, coordinateur de l'Assemblée Huehuetenango.

«La mine Marlin n'est pas un projet qui profitera aux communautés riveraines. Il a été imposé par le gouvernement sans la moindre consultation avec la population locale. Il n'est pas viable, que ce soit du point de vue culturel, économique, social ou environnemental», a-t-il dit.

«Nous devons stopper le réchauffement climatique. Ceci ne contribuera pas seulement au réchauffement de la planète. L'utilisation du cyanure pollue notre eau et la nappe phréatique. Nous y voyons un nouvel exemple de pillage, une nouvelle forme de colonialisme.

«Nous l'avons dénoncé nationalement et internationalement comme une violation des droits humains. Ils ont sacrilisé la propriété privée. Et nous soutenons que c'est la propriété publique qui doit être sacrée.

«Nous sommes extrêmement préoccupés et craignons pour nos vies. Mais où pouvons-nous aller? Où devons nous aller? Sur la lune? Nous ne tenons pas à provoquer un conflit ou la violence mais ce territoire ne leur appartient pas. Il appartient au peuple indigène.»

David Browne.

Paraguay: travail forcé dans le Chaco

Des milliers de travailleurs autochtones et leurs familles sont victimes d'exploitation féodale dans des grandes exploitations agricoles et d'élevage.



Peuplé par les indiens guaranis, le Chaco est une région à cheval sur la Bolivie l'Argentine et le Paraguay. Dans ce dernier pays, des colons étrangers, principalement issus de la secte chrétienne mennonite, ont développé de vastes domaines agricoles, dans lesquels les peuples autochtones sont souvent soumis au travail forcé.

Carlos Mamani Condori est un homme en colère. Professeur d'histoire à l'Université de San Andres, à La Paz, et actuel président de l'Instance permanente des Nations unies sur les peuples autochtones, ce Bolivien de 52 ans dont le patronyme signifie "condor", tant dans sa propre langue natale qu'en espagnol, ne compte plus les honneurs remportés au fil de sa vie.

Il reste néanmoins farouchement déterminé à lutter contre les injustices qu'il qualifie de "génocide" contre le peuple autochtone du Chaco.

Le dernier étage de l'hôtel de la capitale paraguayenne Asunción, où la CSI organisait récemment un séminaire inédit sur le travail forcé dans cette nation d'Amérique du Sud, offre une vue dégagée et spectaculaire sur le fleuve et la plaine qui semble se perdre à l'horizon.

Mamani, comme il aime à se faire appeler, pointe en direction de l'autre rive du fleuve Paraguay et dit, non sans une certaine emphase: "Le Chaco? C'est exactement là que commence le Chaco."

Ce vaste territoire occupe six millions de kilomètres carrés et s'étend au-delà du Paraguay, jusqu'en Argentine et au nord jusqu'en Bolivie et au Brésil.

Rien qu'en Bolivie, il couvre trois départements ou États et au Paraguay, il occupe une superficie de 200 000 kilomètres carrés, soit la moitié environ du territoire national.

Avant la conquête espagnole au 16e Siècle, environ quatre millions d'autochtones vivaient dans le Chaco, indique Mamani. Aujourd'hui, la population autochtone n'atteint plus guère qu'environ 300.000 habitants.

"On parle du génocide contre les Arméniens, du génocide contre les Juifs. Nous nous trouvons devant un nouveau génocide", affirme l'académicien bolivien. "Le territoire a été usurpé et le peuple réduit à l'esclavage."

D'après les syndicats et les militants autochtones, la pratique de l'esclavage se perpétue, dans ce cas sous une forme contemporaine comme le travail forcé. On voit ainsi des milliers d'autochtones peiner pour un salaire de misère dans de grandes exploitations agricoles et d'élevage. Pendant ce temps, les femmes et un grand nombre d'enfants sont exploités en tant que main-d'œuvre domestique.

«Au Paraguay, nous nous trouvons confrontés à une situation de semi-esclavage à Asunción et d'esclavage total dans les exploitations agricoles du Chaco. Les femmes travaillent sans être rémunérées et sont dépourvues de toute protection», signale Martha Dora Peralta, chef du Département des femmes de l'affiliée paraguayenne de la CSI CUT-Autentica, également représentée au séminaire.

"D'après nos estimations, pratiquement la moitié des femmes au Paraguay travaillent en tant que domestiques. Les retombées sont doubles car les autres femmes de la famille se voient contraintes de les remplacer durant leur absence pour ce qui est de la garde des enfants, la préparation des repas et les autres corvées ménagères."



«Pour les peuples autochtones, c'est comme si le colonialisme n'avait jamais cessé d'exister», remarque Carlos Mamani Condori, professeur d'histoire à l'Université de San Andres, à La Paz, et président de l'Instance permanente des Nations Unies sur les peuples autochtones. → D.B.

"Il existe aussi des réseaux d'exploitation sexuelle, de trafic de femmes et de 'location d'utérus' auprès de mères porteuses", signale Martha. Le séminaire d'Asunción s'est tenu les 11 et 12 novembre de l'année dernière et était présidé par Manuela Chavez du Département des droits humains et syndicaux de la CSI. Il a réuni plus de 30 coordinatrices et coordinateurs régionaux et nationaux du plus haut niveau, d'autres délégués syndicaux internationaux et des militants et dirigeants autochtones.

Il marque le commencement d'une campagne d'envergure de la CSI pour l'éradication du travail forcé parmi les peuples autochtones du Chaco paraguayen.

Au nombre des délégués présents au séminaire se trouvait Crecencio Caceres, 47 ans, coordinateur du Conseil interethnique du Chaco établi dans le Département de Boqueron, à prédominance mennonite.

D'après Crecencio, *"Les plus affectés sont les travailleurs des exploitations agricoles."* *"S'ils ont de la chance, ils peuvent toucher entre 800.000 et un million de guaranis par mois (environ 160-200 USD). Et il leur reste alors à payer la nourriture et la sécurité sociale. Les enfants doivent aller à l'école et ils doivent donc aussi payer pour ça. Les travailleurs ne reçoivent rien en cas de maladie et doivent prendre en charge les médicaments."*

"Ils travaillent minimum huit heures par jour et souvent bien davantage; ils s'occupent d'entre 3.000 et 5.000 vaches, six jours semaine. Et cela dans les meilleurs des cas. C'est la même rengaine jour après jour. Je pense que nos camarades subissent une discrimination absolue. Ils ne méritent pas de vivre ainsi."

Pour Mamani de même que pour la plupart des défenseurs des droits historiques des peuples autochtones, la terre se trouve au cœur du problème du travail forcé.

"La situation est extrêmement alarmante. La situation des peuples indigènes est pour moi une cause de tristesse et de profonde préoccupation. Il s'agit de colonialisme ni plus ni moins. Pour les peuples autochtones, c'est comme si le colonialisme n'avait jamais cessé d'exister."

"Et le pire c'est que les abus les plus sérieux sont dans certains cas attribuables aux Chrétiens mennonites, partant de leur conviction de "peuple choisi de dieu" et de "terre promise." C'est un système d'apartheid."

"La Guerre du Chaco à laquelle se sont livrés mon pays la Bolivie et le Paraguay entre 1932 et 1936 et qui portait sur le contrôle du territoire relevait d'un conflit colonial, car ce territoire n'appartenait à aucun des deux pays. Il appartenait et continue d'appartenir à ce jour aux autochtones guaranis. Les victimes de cette guerre étaient les Guaranis, qui sont passés aux oubliettes."

"Nous avons pour mandat d'exposer les faits et de montrer au monde ce qui est en train de se passer. Il est impérieux de déclarer sans équivoque que ce territoire appartient aux peuples autochtones."

Depuis Asunción, l'autoroute Trans-Chaco décrit une ligne droite de plus de 800 kilomètres en direction nord-ouest, jusqu'à la frontière bolivienne.

Très vite, la route et le paysage flamboyant ne font plus qu'un, fusionnant vers un point dans l'horizon infini qui ne cesse de se déployer sans n'être jamais troublé par la moindre montagne, ni même la moindre colline. La terre exerce de tout son poids une attraction magnétique, tantôt



Coordinateur du Conseil interethnique du Chaco, Crecencio Caceres se bat contre l'exploitation et les discriminations dont sont victimes les travailleurs indigènes. → D.B.

savane tantôt désert, toute frémissante sous un soleil de plomb.

Par-delà la rangée d'arbres qui borde l'autoroute à deux voies se cachent une flore et une faune insoupçonnées, des oiseaux rares, des bois précieux et des herbes médicinales. Les secrets de cet écosystème à nul autre pareil se dévoilent lentement. De part et d'autre de l'autoroute, des bulldozers taillent des pistes non revêtues à travers un relief qui était naguère praticable à pied ou à cheval pratiquement toute l'année.

Aujourd'hui, tout est sec. Il y a bien eu un peu de pluie mais les gens du coin parlent d'une sécheresse qui dure déjà depuis deux ans; fruit, disent-ils, du changement climatique et de la déforestation à l'échelon régional et local.

Au Paraguay, le Chaco est la terre ancestrale des sept principaux "Pueblos" ou "Peuples", qui ont chacun leur propre langue et leur propre culture. Les sept Pueblos sont les Nivacle, les Manjwi, les Ayoreo, les Angaité, les Enxlet, les Guarani occidentaux et les Guarani Niandeva.

L'établissement de vastes fermes dans la région par des colons étrangers principalement issus de la secte chrétienne mennonite, qui ont fui les persécutions en Allemagne et en Russie à la fin du IXe Siècle, a transformé le paysage et de fait usurpé le patrimoine des peuples autochtones.

"Les communautés ethniques se sont toujours entendues entre elles", affirme le dirigeant autochtone Crecencio Caceres. *"Il n'y a pas eu un passé de luttes ou de massacres entre nous. Il était nécessaire de nous unir pour la cause autochtone, pour que les Pueblos puissent aller de l'avant armés d'une détermination commune."*

"Le Conseil est une façon pour nous tous de préserver notre identité culturelle autochtone. Les chefs de 80 des 126 communautés autochtones du Département de Boquerón ont rejoint le Conseil."

Pourtant, l'ordre public et la juridiction du gouvernement central du Paraguay comptent pour peu dans le Chaco.

Les trois départements du Chaco, à savoir Presidente Hayes, Boqueron et Alto Paraguay sont dominés par les producteurs laitiers mennonites, les fermiers créoles et un mélange hétéroclite de chercheurs de fortune en tout genre allant de bûcherons clandestins aux trafiquants d'armes, en



passant par des trafiquants de drogues et des corporations étrangères véreuses.

Un trajet en bus de six heures depuis Asunción me permet de rejoindre la communauté autochtone de La Herencia, dans le département de Presidente Hayes. La Herencia est plus connue des locaux par son surnom de "Kilomètre 320", la distance qui la sépare de la capitale.

Impossible de décrire cette communauté de quelque 700 Indiens enxlet sans s'appesantir sur la pauvreté criante. La plupart des habitations sont construites en bois et recouvertes de chaume. La Herencia compte, toutefois, aussi un certain nombre de constructions en brique, une école primaire, un dispensaire et un groupe électrogène rudimentaire. Mais le plus important est que cette communauté est en possession de titres de propriété portant sur 16 000 hectares de son territoire ancestral, rachetés auprès de l'État paraguayen par des missionnaires chrétiens anglicans au milieu des années 1980 et, par la suite, restitués à la communauté enxlet.

D'autres étendues plus réduites de terres ancestrales – 9.000 hectares au Kilomètre 345, à La Patria, et au Kilomètre 370, à El Estribo – ont également été restituées aux peuples autochtones. Après des siècles d'exploitation coloniale et dictatoriale, serait-on en train d'assister aux prémices d'un processus de restitution?

Il convient, cependant, de relativiser les chiffres. Comparé aux étendues luxuriantes à l'est du Paraguay, ces terres sont relativement arides. Ici, il n'est pas inhabituel pour un particulier ou une seule famille de posséder entre 40.000 et 100.000 hectares de terres. Et dans le cas de La Herencia, les 16.000 hectares doivent subvenir à quelque 600 personnes.

Hormis la culture de potagers, qui semble être admise comme le propre des femmes, il y a peu de travail honnête pour les hommes de la communauté. Ils vont donc chercher du travail dans les ranchs et les exploitations laitières avoisinantes.

Système féodal

À La Herencia, je rencontre Oscar Gonzalez Lopez, un cowboy indigène qui travaille dans les fermes et les ranchs depuis sa plus tendre enfance.

S'affairant à retaper une vieille moto, ce père de quatre enfants se montre, au premier abord peu enclin à engager la conversation.

Mais bientôt plus rien ne semble pouvoir l'arrêter dans son récit. Il a passé 15 années de sa vie à travailler dans un grand ranch appartenant à un Créole paraguayen. Nourriture et logement étaient pris en charge mais, chose inconcevable, il ne touchait que 2 dollars par mois.

"Il y avait toujours un tas de problèmes", dit Oscar. "Ils ne payaient même pas le peu d'argent qu'ils nous devaient. Il y avait toujours un problème quand il s'agissait d'argent. En gros, on travaillait à l'œil."

Un emploi décroché plus récemment dans une ferme laitière mennonite relativement modeste d'environ 200 hectares près de la ville de Filadelfia, à plus ou moins deux heures de route vers le nord, lui a apporté de meilleures conditions.

"Ils m'ont payé 900.000 guaranis (180 USD) durant les trois premiers mois et m'ont ensuite augmenté à 1,2 millions.

J'étais le seul travailleur et j'ai travaillé sans problèmes", me confie Oscar avec une sérénité déroutante, sans même un soupçon de colère, n'étant sans doute pas conscient du fait que, même dans ce "bon emploi", sa rémunération restait inférieure au salaire minimum légal national de 300 dollars par mois.

"Vous voyez bien qu'il n'y a pas d'autre perspective d'emploi, d'où la situation extrêmement difficile que vit notre peuple", explique Wilfredo Alvarenga, chef de la communauté autochtone de La Herencia. "Ils sont les sous-fifres du ranch (domaine). Ce sont en fait des esclaves. Nous nous trouvons face à un système féodal. Les travailleuses et travailleurs autochtones touchent la moitié du salaire d'un travailleur paraguayen.

"Il arrive qu'un employeur n'accorde qu'un seul jour à un travailleur pour achever une tâche donnée. Et si la tâche n'est pas achevée à temps, il renvoie le travailleur au motif qu'il ne veut pas travailler. Les travailleurs sont donc contraints de travailler à dures peines, sans repos, par crainte de perdre leur place.

« Les choses vont légèrement mieux ici à La Herencia car nous avons lutté pour nos droits. La situation est, cependant, bien bien pire dans d'autres communautés. Vous y verrez une plus grande pauvreté, des enfants souffrant de malnutrition, l'absence d'écoles.

"Le gouvernement paraguayen a bénéficié de milliards de dollars en aide mais nous ne voyons jamais la couleur de cet argent."

Asservissement par dette

Lorna Quiroga, sociologue argentine au service du groupe de défense des droits autochtones TierraViva, travaille depuis deux ans au sein de la communauté de La Herencia. Elle explique le cercle vicieux de l'asservissement par la dette, un piège auquel beaucoup de travailleurs des fermes se font prendre.

"Ils ont un salaire de 800.000 guaranis mais sont obligés d'acheter leur nourriture et autres produits essentiels dans un magasin appartenant au propriétaire ; à des prix nettement gonflés. Ce qui fait qu'ils dépensent souvent plus qu'ils ne gagnent. C'est ainsi que leur dette ne cesse de croître et qu'ils se voient contraints, forcés de travailler sans répit, tout en n'étant jamais en mesure de rembourser la dette.

"Souvent ce n'est pas seulement l'homme qui doit travailler sans recevoir de paiement mais la famille tout entière. C'est un système féodal.

"Pas plus tard qu'hier, je parlais à un jeune homme qui avait travaillé pour les mennonites. À la fin du mois, il ne touchait que 300.000 guaranis, alors que son salaire était de 800.000. 500.000 guaranis avaient été retenus pour sa nourriture. Que pouvait-il faire avec 300.000 guaranis? Même pas de quoi aller voir sa famille.

"Il serait bon que les syndicats puissent aider les travailleurs autochtones à accéder à de meilleures conditions de travail, y compris pour les créoles paraguayens. Ils touchent plus que les travailleurs autochtones mais connaissent eux aussi des conditions peu enviables.

Et Crecencio Caceres d'ajouter: "Soixante-dix pour cent de nos camarades autochtones ignorent leurs droits et il est important de les informer de leurs droits en tant que travailleurs.



Deux dollars par mois! C'est la paie qu'a reçue, pendant 15 ans, Oscar Gonzalez Lopez, un cow boy indigène qui était nourri et logé dans le ranch de ses patrons. Aujourd'hui, il a changé de travail et est heureux de gagner 240 USD par mois, soit 60 dollars de moins que le salaire minimum légal! → D.B.

"Nous voulons former une alliance avec les syndicats. C'est la seule façon de défendre nos droits, pour en arriver à voir une légère amélioration d'année en année. Les travailleurs doivent se montrer plus insistants et lutter plus vigoureusement pour leurs droits. Nous pourrions résoudre beaucoup de problèmes pourvu que nous résolvions les problèmes des travailleurs et travailleuses."

"Il est nécessaire de se doter d'une force politique autochtone pour défendre le territoire et nos ressources naturelles", souligne Crecencio.

"Les terres sont défrichées pour l'aménagement de fermes d'élevage et la déforestation bat son plein dans le Chaco. Si on ne le défend pas, il pourrait se voir complètement détruit dans les vingt prochaines années. De nombreuses plantes ont été perdues et il est extrêmement difficile de les récupérer."

"Beaucoup de choses dépendent de la protection de l'environnement: médecine naturelle, arbres endémiques, flore, faune, y compris les renards. Nous avons toutes sortes de bois comme le palissandre, un bois dur vendu partout en Europe et le bois de samuv qui est utilisé dans l'artisanat."

"La meilleure voie pour l'avenir est d'éduquer notre peuple. Nous voulons prendre en main notre propre éducation afin de ne pas perdre notre culture. Les aînés peuvent encore apporter une foule d'enseignements à nos jeunes, cela afin de ne pas perdre notre style de vie traditionnel."

"La santé a, elle aussi, toute son importance. En plus de la médecine moderne, nous voulons promouvoir le shamanisme comme une médecine à part entière. Nous travaillons pour en assurer la survie."

"L'eau pose un grand problème. L'eau n'est pas abondante. Cela fait d'ailleurs huit mois que nous nous voyons affligés par la sécheresse. La pénurie d'eau potable affecte toute la région centrale du Chaco", signale Crecencio.

alliance entre les libéraux et le parti de l'ex-évêque catholique Fernando Lugo.

Alors que l'oligarchie ultraréactionnaire bénéficiant du soutien de l'armée continue de jeter son ombre sur le paysage politique, Lugo n'a pas juste une main liée derrière le dos mais les deux. Et le récent scandale l'accusant d'être le père de plusieurs enfants conçus alors qu'il était toujours dans les ordres a sérieusement entamé son autorité.

À cela viennent s'ajouter d'autres signes de mauvais augure.

Aux récentes élections municipales qui ont eu lieu vers la fin de l'année dernière, le parti Colorado de l'ancien dictateur Stroessner est revenu au pouvoir à Asunción et dans beaucoup d'autres municipalités du pays.

"Les gens ne sont pas encore préparés pour la démocratie", dit Martha. "Il y a vingt ans que Stroessner est tombé et nous n'avons toujours pas réussi à faire la transition à la démocratie."

"Le Paraguay ne peut continuer de vivre ainsi, au milieu du travail servile, de la discrimination salariale et de l'absence de droits des travailleurs."

Historiquement en Amérique latine, le mouvement autochtone a bénéficié d'une aide importante des syndicats, des partis marxistes et des médias internationaux.

"Ici au Paraguay, l'alliance entre les peuples autochtones et les syndicats est très significative", estime Mamani. "Par exemple, si nous voulons dénoncer la façon dont les travailleurs autochtones sont traités et exploités, nous pouvons le faire à travers les syndicats. Comme les syndicats sont membres de l'OIT, ils sont en mesure de porter la lutte à l'échelon international."

"L'exploitation qu'on trouve ici est la même que dans les autres pays en développement. Tout ce que les gouverne-



ments et les transnationales veulent c'est exploiter les territoires autochtones. Ils détruisent les maisons, établissent des milices privées et divisent les communautés. Ces entités sont toutes dotées de lois et de programmes prétendument axés sur la "responsabilité sociale." En réalité, il ne s'agit que d'opérations cosmétiques destinées à détourner les critiques et à contourner les vraies responsabilités.

"Le Paraguay reste doté d'un système extrêmement fragile, fruit de son long passé dictatorial. En revanche la Bolivie a connu des progrès notables. Nous avons adopté la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones à titre de législation nationale bolivienne. En Bolivie, les territoires autochtones sont considérés comme des terres usurpées et un processus de restitution a donc été mis en œuvre depuis 2008. Ce qui est en train de se produire en Bolivie est un exemple pour le reste du Chaco."

"Le travail forcé ne sera pas éradiqué en l'espace d'un

an. Ça va prendre pas mal de temps", conclut Crecencio Caceres. "Mais nous avons commencé. Et nous allons éradiquer lentement mais sûrement le travail forcé dans les fermes d'élevage.

"Le séminaire d'Asunción a été extrêmement important pour nous. Comme une porte qui s'ouvre et une opportunité formidable de développer de bonnes relations avec le mouvement syndical et vice-versa.

"Nous avons pu témoigner d'une forte volonté de soutenir les peuples autochtones, plus particulièrement dans le Chaco, pour nous permettre d'atteindre nos objectifs.

"Notre objectif est de faire une révolution. Nous voulons une révolution mais sans armes – avec de l'intelligence et de la sagesse. Nous sommes tout aussi capables de lutter avec force. Petit à petit, les citoyens du Chaco se réveillent et réclament leurs droits."

David Browne

La «servitude pour dettes» des populations indigènes du Chaco

Bien que les conditions de travail varient d'un lieu de travail à un autre, beaucoup de travailleurs indigènes se trouvent dans une situation de travail forcé pour cause de dettes. Celles-ci proviennent de différents facteurs. D'abord, les travailleurs indigènes reçoivent un salaire qui est loin d'atteindre le salaire minimum légal et ils sont généralement moins bien payés que leurs collègues paraguayens pour le même travail. Il faut également noter que le salaire minimum varie en fonction de la taille de l'exploitation alors que les travailleurs fournissent le même effort.

Quant aux femmes qui effectuent un travail domestique, elles reçoivent généralement moins de la moitié de ce que les hommes gagnent, et parfois rien du tout si elles sont considérées comme «propriété de l'employeur». Dans le cas des enfants, on considère qu'ils travaillent s'ils sont payés. Or, on estimait en 2002 que 20% des enfants âgés entre 10 et 11 ans et 31% des enfants âgés entre 12 et 14 ans travaillaient.

Les employés sont censés recevoir leur paye après un mois mais certains doivent attendre trois voire quatre mois. Pendant ce temps, ils achètent des provisions au commerce de

leur employeur où les prix sont bien plus élevés qu'ailleurs. Mais ils n'ont pas vraiment le choix. Leurs longues journées de travail, la distance entre certaines propriétés et la ville la plus proche, le coût du transport et le manque de temps libre les contraignent à se fournir sur place. Une grande partie de leur salaire servira ensuite à honorer ces dettes, parfois complètement ou seulement en partie.

Certains travailleurs reçoivent un panier contenant des provisions de base à la place représentant une grande part de leur paye. Celles-ci sont généralement de mauvaise qualité ou comptées au prix fort et donc en moindre quantité ce qui contraint de toute façon le travailleur à s'approvisionner au commerce de son employeur et à augmenter ses dettes. Enfin, le grand taux d'illettrisme et le fait que peu de travailleurs parlent espagnols n'arrangent pas les choses.

La combinaison de ces facteurs conduit les indigènes à s'endetter, assurant de cette façon une main-d'œuvre bon marché et en quantité suffisante aux employeurs.

A.C.G.

→ D.B.



La coordination entre syndicats et indigènes aide à lutter contre le travail forcé

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), les personnes victimes du travail forcé en Amérique latine sont au nombre de 1.200.000, soit le second taux le plus élevé au monde. Les travailleurs indigènes, appâtés au moyen d'avances de salaires ou d'autres formes de manipulation, sont plus touchés. De manière générale, ces populations connaissent un très grand problème de discrimination en matière de travail et sont les plus vulnérables.

En 2006 et 2007, le siège péruvien de l'OIT et l'Internationale du bâtiment et du bois (BWI) ont signé deux accords destinés à sensibiliser la population péruvienne au problème du travail forcé. Depuis, un projet pilote syndical financé par la Fédération hollandaise des syndicats (FNV) a vu le jour. Lancé en août 2008, il est destiné à lutter contre le travail forcé dans le secteur forestier au Pérou et en Bolivie. Le projet a été mis en place par la National Federation of Workers in the Wood and Allied Industries (FENATIMAP), qui réunit des travailleurs appartenant à différents syndicats ainsi que des associations liées au secteur forestier. Des représentants de communautés indigènes prennent part aux actions de La FENATIMAP qui leur délivre une véritable formation censée les sensibiliser au problème du travail



→ D.B.

forcé, leur faire prendre conscience de leurs droits et de leurs moyens de défense.

A.C.G.

L'exploitation des travailleuses domestiques

Au Paraguay, les enfants sont une partie importante de la main-d'œuvre domestique.

La CUT- Autentica a commencé sa campagne pour les travailleuses et travailleurs domestiques en 2005, poussant cette question au centre de l'ordre du jour politique et dénonçant l'exploitation des travailleuses autochtones dans le Chaco et les grandes exploitations de l'est du pays.

D'après Martha Dora Peralta (CUT- Autentica), *"les travailleuses qui vivent sur place chez l'employeur commencent leur journée à cinq ou six heures. Elles préparent à manger, s'occupent des enfants et des personnes âgées et terminent au bout de 14 ou 18 heures de travail. Et si l'employeur les réclame la nuit, elles doivent y aller. Même celles qui travaillent soi-disant à temps partiel font au moins 12 heures, de six heures du matin à six ou sept heures du soir, avant de pouvoir rentrer chez elles.*

Bien que le salaire minimum légal au Paraguay soit fixé à 1,5 millions de guaranis par mois (environ 300 USD), ce chiffre représente "le plafond et non le plancher."

Les prescriptions à tout le moins farfelues du code du travail voudraient qu'un travailleur domestique n'ait droit qu'à 40 pour cent du salaire minimum, cependant qu'il accorde un taux de 60 pour cent aux travailleurs de 14 à 17 ans.

"Au Paraguay, le salaire minimum n'est pas un salaire minimum mais un salaire maximum", dénonce Martha Peralta. "Il nous faut un salaire minimum universel qui soit appliqué dans tout le pays."

"Le fait que la main-d'œuvre domestique se compose en grande partie d'enfants fait partie de nos préoccupations les plus brûlantes. Leurs familles les envoient à Asunción pour travailler en tant que "baby-sitter." En contrepartie,



Martha Dora Peralta est syndicaliste à la CUT-Autentica et lutte pour une revalorisation du salaire et des conditions de vie des travailleuses domestiques. Beaucoup d'entre elles sont des enfants, qui se voient souvent privées d'école. → D.B.

l'employeur est censé prendre en charge leur éducation. Mais il n'en est rien. L'éducation qui leur est prodiguée est à ce point inappropriée qu'ils ne parviennent même pas à boucler l'école primaire.

"Nous voudrions voir les différents ministères et départements du Travail transformés en un seul ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Cela a depuis toujours fait partie des objectifs fondamentaux de la CUT-Autentica. Le gouvernement est en train d'étudier cette proposition en ce moment même et nous travaillons beaucoup en ce sens", ajoute Martha.

D.B.

Une convention contre les discriminations

Combattre les discriminations à l'égard des peuples indigènes et tribaux? C'est possible, grâce à la Convention n°169 de l'OIT.

Au cours des siècles, les peuples autochtones ont régulièrement été chassés de leurs terres et spoliés de leurs ressources. Aujourd'hui encore, des millions de personnes appartenant à ces communautés continuent à être stigmatisées, exploitées, marginalisées. C'est pour combattre cette discrimination que l'Organisation internationale du travail (OIT) a adopté, en 1989, la Convention n°169 relative aux peuples indigènes et tribaux.

Qui sont-ils?

Quelque 5.000 peuples, comptant environ 370 millions de personnes, vivant dans 70 pays, seraient concernés par ce texte.

«Il est difficile de produire une définition universelle qui embrasse une telle diversité, explique un texte de l'OIT (1), et on s'accorde désormais à dire qu'il n'est ni nécessaire ni souhaitable d'adopter une définition officielle du terme «peuples indigènes/ autochtones.» La convention n°169 de l'OIT ne propose dès lors pas de définition des peuples qu'elle vise à protéger, mais s'attache plutôt à les décrire. Ainsi, l'article 1 précise que les peuples tribaux *«se distinguent des autres secteurs de la communauté nationale par leurs conditions sociales, culturelles et économiques et sont régis totalement ou partiellement par des coutumes ou des traditions qui leur sont propres ou par une législation spéciale.»* Quant aux peuples indigènes, *«ils descendent des populations qui habitaient le pays (...) à l'époque de la conquête, de la colonisation ou de l'établissement des frontières actuelles de l'Etat, et qui, quel que soit leur statut juridique, conservent leurs institutions sociales, économiques, culturelles et politiques propres ou certaines d'entre elles.»*

«Le sentiment d'appartenance indigène ou tribale doit être considéré comme un critère fondamental pour déterminer les groupes auxquels s'appliquent les dispositions de la présente convention.», précise le texte.

Trois éléments caractériseraient donc les peuples indigènes et tribaux: des institutions (culturelles, économiques, sociales et politiques) distinctes, le rattachement historique à des territoires ancestraux, et le sentiment d'appartenance à un groupe indigène.

Pourquoi une telle convention et que contient-elle d'important?

L'objectif principal de cet instrument juridique est de promouvoir et protéger les droits des peuples autochtones, que ce soit le droit à la terre, à l'emploi, à l'éducation et à la formation, ou encore à la santé et à la sécurité sociale.

En matière de droit à la terre, auquel tout le chapitre II est consacré, la Convention proclame, par exemple, que *«Les droits de propriété et de possession sur les terres qu'ils occupent traditionnellement doivent être reconnus aux peuples intéressés»*. (Article 14).

Quant au chapitre III, il aborde les questions de recrutement et les conditions d'emplois et énonce les obligations des



→ D.B.

gouvernements *«qui doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter toute discrimination entre les travailleurs appartenant aux peuples intéressés et les autres travailleurs»*, notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, l'égalité des rémunérations, le droit d'association et de mener librement des actions syndicales, les conditions de travail qui ne doivent pas mettre en danger leur santé, l'élimination de toute forme de travail forcé, l'égalité hommes – femmes et la protection contre le harcèlement sexuel (article 20).

On pourrait se demander pourquoi il semblait nécessaire d'adopter une convention spécifique à l'intention des peuples indigènes: les droits fondamentaux, contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ne leur sont-ils pas applicables, comme à tous les autres êtres humains? *«Malheureusement, leur histoire a été souvent faite de génocides, d'ethnocides, de discrimination, de travail forcé et, bien souvent, ces violations de leurs droits les plus fondamentaux se poursuivent»*, précise le guide de l'OIT (2). Parmi les violations actuelles dont ils sont victimes, on observe le refus de leur accorder la citoyenneté, la servitude pour dette, la traite des êtres humains, des restrictions dans l'accès à l'éducation ou aux services sanitaires, etc. Et on constate que les femmes sont souvent les plus discriminées.

Une protection particulière semblait donc nécessaire afin de garantir, d'une part, que tous les droits de l'Homme leur soient appliqués sans discrimination aucune et, d'autre part, que leur spécificités traditionnelles, mais aussi leurs aspirations actuelles soient reconnues et respectées.

Il ne s'agit dès lors nullement de privilèges accordés aux peuples autochtones par rapport au reste de la société, mais d'un simple rééquilibrage.

La Convention pourrait être résumée en 5 principes fondamentaux:

1. le droit à la non-discrimination;
2. le droit à conserver et développer leur identité, qui inclut le droit au respect de leurs traditions;

3. le droit à être consultés *«chaque fois que l'on envisage des mesures législatives ou administratives susceptibles de les toucher directement»*, (article 6). Les États ont le devoir de les consulter avant toute exploitation des ressources naturelles dont sont dotées leurs terres, prévoit l'article 15 ;

4. le droit à décider de leurs propres priorités de développement (article 7);

5. le droit à la participation, au sens le plus large du terme. Il inclut, d'une part, la participation à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des mesures et programmes qui les affectent directement et, d'autre part, la participation citoyenne pleine et entière à la vie politique du pays.

Quelles difficultés pour son adoption ?

Pour aboutir à l'adoption de la Convention n°169, le parcours a été long et semé d'embûches. Si, dès 1930, l'OIT a adopté la Convention sur le travail forcé (n°29), c'est en assurant son monitoring qu'elle a pris conscience de la nécessité de consacrer un texte aux peuples indigènes.

En 1957, c'était chose faite: une Convention relative aux populations autochtones et tribales voyait le jour. Elle a toutefois été assez vite remise en question, à cause de certaines formulations paternalistes, qui reflétaient la vision du développement de l'époque (elle qualifiait par exemple ces populations de *«moins avancées»*), et parce qu'elle prônait *«l'intégration progressive»* des populations autochtones, plutôt que leur droit à conserver et développer leur identité (3).

En 1986, un comité d'experts convoqué par le Conseil d'administration de l'OIT, a conclu que *«l'approche intégrationniste de la convention était obsolète et que sa mise en oeuvre était préjudiciable dans le monde actuel»*. Le texte a alors été révisé.

Les discussions qui ont précédé l'adoption de la nouvelle Convention ont cependant été houleuses. Un des sujets les plus polémiques a, par exemple, concerné l'utilisation du terme *«peuple»*. Nombre de gouvernements craignant que ce terme n'ouvre aux autochtones le droit à l'autodétermination et, par extension, à l'indépendance, une clause a été insérée dans la Convention, qui précise que *«L'emploi du terme «peuples» dans la présente Convention ne peut en aucune manière être interprété comme ayant des implications de quelque nature que ce soit quant aux droits qui peuvent s'attacher à ce terme en vertu du droit international.»* (Article 1, 3)

Les peuples indigènes manifestèrent leur désaccord par rapport à cette clause, mais elle fut, malgré tout, retenue.

En 1989, la Convention n°169 de l'OIT était adoptée. Elle entra en vigueur deux ans plus tard. Et en 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies adopta à son tour une Déclaration sur les droits des peuples autochtones (DDPA).

Ces deux instruments (Convention n°169 de l'OIT et Déclaration de l'ONU) ont, toutefois, des natures juridiques différentes. Si la première est un traité international, légalement contraignant pour les États qui l'ont ratifié, la seconde n'est pas sujette à ratification et n'a pas de statut contraignant.

On espère que cette Déclaration de l'ONU donnera un nouvel élan pour la ratification et l'application de la Convention 169 de l'OIT, car au 1er mai 2011, seuls 22 pays (4) sur les 183 États membres de l'Organisation internationale du

travail l'avaient ratifiée. Il faut cependant y ajouter les 17 pays dans lesquels la Convention n°107 reste d'application (5). Ils étaient 27 à l'avoir signée, mais pour les États qui ont également ratifié la Convention 169, seule cette dernière demeure en vigueur.

Quels contrôles pour vérifier sa mise en oeuvre effective?

L'article 2 de la Convention n°169 de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux précise qu'il incombe aux gouvernements de protéger les droits de ces peuples et de les aider à éliminer les écarts socioéconomiques qui peuvent exister entre eux et le reste de la société.

Chaque pays signataire doit dès lors fournir régulièrement des rapports qui présentent les mesures prises pour mettre en oeuvre les dispositions de la Convention. L'OIT encourage les gouvernements à associer les peuples indigènes à cette évaluation, mais cette participation reste rarissime.

Les rapports sont ensuite examinés par le Comité d'experts de l'OIT chargé de surveiller la bonne application des Conventions, qui va émettre des demandes d'information et des observations. Si ces recommandations n'ont pas force obligatoire, elles sont cependant publiées dans le rapport annuel de l'OIT et exercent dès lors une pression morale à laquelle les gouvernements sont rarement insensibles.

S'il n'est pas prévu que les organisations indigènes ou les ONG qui travaillent en partenariat avec elles puissent introduire directement leurs remarques et doléances auprès du Comité d'experts, les organisations de travailleurs et d'employeurs peuvent le faire et agir pour le compte des communautés autochtones (voir article 24 de la Constitution de l'OIT). Ces organisations ont donc un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre effective de la Convention. D'autant que les rapports sont ensuite examinés lors de la session annuelle de la Conférence internationale du travail par le Comité tripartite sur l'application des normes. Cette structure tripartite permet aux représentants des employeurs et des travailleurs de participer sur un pied d'égalité avec les gouvernements à toutes les délibérations et décisions de l'OIT.

La supervision menée par l'OIT s'accompagne également de vastes programmes de coopération technique (dont le programme INDISCO,) par le biais desquels l'OIT participe à différents projets d'amélioration des conditions socioéconomiques des populations autochtones

Même si elle n'est pas exempte de toute critique (on lui reproche notamment d'assortir de nombreux articles de termes tels que *«si possible»*, qui en limitent la portée), la Convention est un outil de négociation précieux pour les peuples indigènes et les organisations - notamment syndicales - qui luttent pour la disparition de toutes discriminations. Son impact et son influence dépassent d'ailleurs largement le cercle des pays qui l'ont ratifiée.

(1) Les droits des peuples autochtones et tribaux dans la pratique. Un guide sur la convention n°169 de l'OIT, Genève, OIT, 2009, 200 pages, p 9. Disponible en ligne sur:

http://www.ilo.org/global/publications/ilo-bookstore/order-online/books/WCMS_116818/lang--fr/index.htm

(2) Op. cit., p 32.

(3) Pour en savoir plus sur cette convention ou pour en découvrir le texte, voir: <http://www.ilo.org/indigenous/Conventions/no107/lang--fr/index.htm>

(4) Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Dominique, Equateur, Espagne, Etat plurinational de Bolivie, Fidji, Guatemala, Honduras, Mexique, Népal, Nicaragua, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, République centrafricaine.

(5) Angola, Bangladesh, Belgique, Cuba, République dominicaine, Egypte, El Salvador Ghana, Guinée Bissau, Haïti, Inde, Irak, Malawi, Pakistan, Panama, Syrie et Tunisie.

Le Brésil accusé de mauvaise application de la Convention 169

Question foncière, pauvreté, isolement géographique et discriminations... les syndicats poussent le gouvernement à agir en faveur des peuples quilombolas(1) et indigènes. Comme l'explique Expedito Solaney (CUT-Brésil)*.



→Jamil Bittar / Reuters

Les inégalités vécues par les indigènes du Brésil ont débuté avec l'invasion territoriale par le Portugal et la décimation ainsi que la réduction à l'esclavage des peuples indigènes qui ont suivies. De 1500 à 1930, l'économie brésilienne fut basée fondamentalement sur l'exportation agricole, tandis qu'elle importait tout type de produits manufacturés et industrialisés, subordonnée ainsi aux intérêts coloniaux et à ceux des pays centraux capitalistes, malgré son indépendance formelle.

Séquences de l'esclavage

Socialement parlant, les conséquences furent contradictoires. Alors qu'une élite nationale se forgeait progressivement dans cette relation de dépendance par rapport aux pays centraux, les secteurs populaires furent brutalement exploités et la population indigène fut pratiquement décimée. Le Brésil présente aujourd'hui le pourcentage le plus faible de population indigène en comparaison avec la population totale d'Amérique. La population noire du Brésil, après l'abolition de l'esclavage, n'a pas obtenu la moindre réparation, étant reléguée à la marginalité dans les centres urbains et contrainte à des formes inhumaines de survie à l'intérieur du pays. Les innombrables révoltes indigènes, noires et populaires qui se sont succédées durant des siècles au Brésil, démontrèrent le caractère révolté du processus de formation économique et sociale au Brésil. Quant à la lutte pour la reconnaissance et la délimitation des terres indigènes et des nègres marrons («quilombolas»), elle est toujours d'actualité et rencontre d'innombrables difficultés face à l'intransigeance des grands propriétaires terriens qui

exercent un pouvoir considérable sur les actions gouvernementales, lesquelles progressent cependant lentement vers la reconnaissance des droits de cette population marginalisée historiquement.

Le rapport de la CUT

Face à cette situation, la Centrale Unique des Travailleurs (CUT) produisit en 2008 le document intitulé «*Commentaire sur l'application de la Convention OIT n°169*» rappelant la situation des peuples indigènes et des «quilombolas». Dans le document, différents niveaux de problèmes sont présentés selon les thèmes suivants: l'auto-identification, la consultation et la participation, le droit aux terres et aux ressources naturelles le développement et enfin la santé.

Selon le rapport, le critère d'auto-identification des peuples tribaux fut transposé dans la législation nationale à travers un décret établissant les procédures concernant l'octroi des titres de propriété des terres occupées par les quilombolas restants dans les communautés. En 2007, le gouvernement a réaffirmé ledit critère en reconnaissant formellement l'auto-identification des peuples et des communautés traditionnelles comme étant l'un des objectifs de la Politique Nationale du Développement Substantiel des Peuples et des Communautés. Or, il s'avère que la Fondation Culturelle Palmares, organe gouvernemental, a fixé des critères objectifs pour la reconnaissance des communautés quilombolas, générant ainsi des entraves au droit d'auto-identification par les propres communautés quilombolas et enfreignant de façon évidente les dispositions de la Convention n°169 de l'OIT.

Consultation et participation défailtantes

En matière de consultation et de participation, bien qu'il existe d'innombrables forums de discussion sur les peuples indigènes, le rapport indique que leur efficacité est remise en question. Les raisons sont diverses: absence des interlocuteurs concernés, manque de préparation des débats, caractère superficiel des discussions et manque de prise en considération des avis des acteurs sociaux. Finalement, pour Expedito Solaney, Secrétaire national aux Politiques sociales de la CUT, «il semble que les consultations populaires, une fois réalisées, ont pour seul but de faire valoir les politiques publiques».

Cependant, vu que la consultation et la participation de ces populations sont déficientes, l'élaboration des politiques publiques pour ce secteur est également défailtante. Dans le cas des quilombolas, l'insuffisance des politiques publiques constitue le principal problème. Les programmes «Brasil Quilombola» et «Bolsa Família» ne bénéficient qu'à un nombre réduit de communautés. D'ailleurs, en 2007, le gouvernement s'est appliqué à étendre les bénéfices du programme «Bolsa Família» aux quilombolas et a constaté le manque d'information sur ces communautés et les difficultés qui résultent de leur isolement géographique. En outre, le travail forcé est un autre facteur préoccupant. En 2007, le groupe mobile d'inspection du Ministère du Travail a libéré plus de mille indiens qui travaillaient dans des conditions similaires à l'esclavage du Mato Grosso du Sud.

Violation du droit aux terres

Quant au droit aux terres et aux ressources naturelles, il représente l'un des plus graves problèmes auxquels font face tant la population indigène que les quilombolas. La délocalisation de ces populations, lorsqu'elle s'est avérée nécessaire, a également constitué une atteinte aux droits en vigueur. On a constaté un déclin du nombre de terres reconnues et des investissements financiers dans le processus d'attribution des terres, augmentant ainsi le degré de violence dans ces zones, comme le démontre le rapport. L'extraction des minerais par des entreprises est encore un autre facteur de conflit dans des zones où l'on trouve certains peuples restants.

Le cas de la zone indigène Raposa Serra do Sol, dans l'État de Roraima constitue un exemple probant de violation du droit aux terres. En mars 2009, le jugement de la Cour Suprême Fédérale - STF a fixé la délimitation de la zone de façon continue, après un long processus de luttes. Mais les exploitants agricoles envahisseurs n'ont pas respecté la décision. Près de dix-huit mille indigènes qui vivaient dans cette zone attendaient depuis 2005, année de l'homologation de la terre, le retrait des envahisseurs. Durant plus de trente ans, ils ont lutté pour leur territoire et plus de 20 dirigeants furent assassinés, plusieurs personnes blessées, tandis que des ponts, des écoles ont été incendiés, pour ne citer que quelques cas de violence.

Dans le dernier point du rapport, la CUT affirme que «La protection de la santé des indiens et quilombolas constitue une autre fragilité du Brésil qui, bien évidemment, est liée à la question foncière, la pauvreté, l'isolement géographique et la discrimination. Il s'agit d'un cercle vicieux: le manque de terres rend la subsistance impossible, génère une insécurité alimentaire, provoque la détérioration de la santé qui s'aggrave en raison du service déficient d'assistance à la santé». Cette situation a provoqué des taux très élevés de sous-alimentation et de mortalité infantile, suscitant l'inquiétude, en 2006, de la Commission d'experts de l'OIT.

Favoriser le dialogue social

Dans sa conclusion, le rapport demande «la mise en œuvre effective par le gouvernement brésilien de la dite Convention en régularisant prioritairement les terres (condition préalable à la subsistance, au contrôle de la violence et à la préservation de la culture) et en favorisant le dialogue social (condition préalable à la légitimité de toute politique publique). Pour ce faire, l'assistance technique de l'OIT et l'échange d'expériences entre les pays d'Amérique du Sud seraient extrêmement utiles».

Appliquant ses propres conclusions, la CUT a participé en mars 2010 à un débat sur la Convention n°169 au Guatemala où l'application rencontre aussi d'innombrables problèmes. Durant cette rencontre, des actions conjointes ont été définies auprès de l'OIT pour faire pression sur les gouvernements. En avril 2010, la CUT a également participé à une «Rencontre pour la promotion des Conventions 111 et 169 de l'OIT et des peuples indigènes» organisée à Temuco (Chili) par l'AFL - CIO, par le biais du Centre de Solidarité. Ensuite, en novembre 2010, à Asunción - Paraguay, la CUT était aussi présente lors de l'activité organisée par la CSA/CSI sur la problématique du travail forcé et autres violations des droits des peuples indigènes dans la région du Chaco (voir page 6).

Expedito Solaney de la CUT explique: «Notre évaluation de ces expériences est positive, elles ont démontré que dans la singularité qui nous est propre, il y a des aspects communs tant au niveau de la situation des peuples indigènes que du mouvement syndical. L'avancée du capitalisme produit des conséquences sociales similaires dans des réalités distinctes: d'une part, il génère des inégalités et d'autre part, il unifie les secteurs populaires dans la lutte contre sa propre dynamique.»

Le gouvernement face à ses responsabilités

Le gouvernement brésilien a dressé un rapport détaillé sur la situation de ces populations au Brésil et s'est engagé à convoquer une réunion avec les centrales syndicales brésiliennes avant la fin 2011 pour débattre de la question. Dans ce contexte, la CUT a accepté de retirer le pays de la liste des pays ne respectant pas les conventions de l'OIT en échange de l'engagement de traiter les problèmes soulevés dans leurs observations, envoyées par notre Centrale. Aujourd'hui, 343 territoires indigènes et 87 territoires quilombolas sont enregistrés. Malgré cela, doivent encore être enregistrés: 283 terres indigènes et 590 territoires quilombolas, lesquels sont en attente des procédures administratives. En outre, il existe 224 terres indigènes pour lesquelles aucune démarche d'enregistrement n'a été entamée à ce jour. Cette situation augmente encore le degré de violence dans les zones concernées où l'on déplore des assassinats récurrents d'indigènes, comme c'est le cas dans l'État du Mato Grosso du Sud.

«Le parcours des relations développées avec les organisations de ces secteurs, la lutte historique des mouvements populaires brésiliens et l'action de la CUT ont démontré qu'il fallait allier toutes les actions avec l'intervention internationale offerte par l'OIT. Nous avons déjà fait un pas important mais, notre route continue», conclut Expedito Solaney.

A-C.G

*Expedito Solaney est secrétaire national aux politiques sociales de la CUT-Brésil.

(1) Les «quilombos» virent le jour durant les luttes pour résister à l'esclavage et à la discrimination raciale dans le pays, au cours desquelles se formèrent des communautés de noirs avec des relations sociales communautaires.

«L'Union européenne doit respecter la convention 169 de l'OIT»

Les populations indigènes de Colombie et du Guatemala ont revendiqué au parlement européen leur droit à être consultées dans les accords de libre-échange et d'association.

Le 22 juin 2011, le Parlement européen organisait une Conférence portant sur le respect des droits à la consultation préalable des populations indigènes et donnait enfin la parole aux représentants de ces populations présents à Bruxelles pour l'occasion.

Alors que l'UE a émis une proposition d'Accord d'association avec l'Amérique centrale et de Traité de libre commerce entre elle d'une part et la Colombie et le Pérou d'autre part, les populations autochtones des pays concernés n'ont pas été consultées.

Au mois de juin, 39 membres du Parlement européen ont écrit à Catherine Ashton, Vice-présidente de la Commission européenne et Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères, exprimant leurs préoccupations concernant les sérieuses violations des droits à la consultation préalable des populations indigènes du Guatemala et de Colombie et l'impact pour leur survie et leur bien-être.

Parmi les représentants indigènes présents le 22 juin au Parlement européen, Francisco Morales de l'Assemblée générale des populations de Huehuetenango pour la défense des territoires (ADH, Guatemala) a fait remarquer que depuis l'Accord de libre-échange conclu avec les Etats-Unis, les populations indigènes sont confrontées à de nouvelles formes de spoliation de leurs terres et d'exploitation de leurs ressources naturelles sans avoir été consultées préalablement.

Luis Evelis Andrade, Secrétaire de l'Organisation nationale indigène de Colombie (ONIC) rappelle quant à lui que l'Amérique centrale compte plus de 40 millions d'indigènes et qu'au fil des années, ceux-ci ont été victimes de politiques de «développement» imposées par l'ordre international.

Francisco Morales ajoute que «58 consultations populaires ont déjà été organisées parmi les populations indigènes du Guatemala et plus d'un million de personnes ont marqué leur désaccord vis-à-vis de cette forme de développement. Leurs revendications ont toujours été exprimées de façon démocratique mais la réponse a toujours été violente.»

Une persécution globale

Ces dernières années, certains pays d'Amérique centrale connaissent une période de boom des minerais et les accords passés avec d'autres États représentent des incitants importants. Fidel Mingorance de Human Rights Everywhere soutient d'ailleurs que si toutes les demandes d'exploitation rentrées avant 2011 sont autorisées, le nombre d'extractions se multipliera par six. Or les effets néfastes de cette croissance ne sont pas que matériels.

Aura Chavez du Conseil politique des régions de l'Ouest du Guatemala explique que les compagnies étrangères de sa région multiplient les techniques pour parvenir à leurs fins: les indigènes sont criminalisés, accusés de s'opposer au «développement», des chefs de communautés et des femmes sont persécutés, des personnes disparaissent, certains enfants sont éduqués aux valeurs des entreprises,

des candidats proches des entreprises reçoivent des fonds pour se faire réélire tandis que les municipalités sont de plus en plus ouvertement corrompues. Fidel Mingorance explique également qu'il arrive que les paramilitaires massacrent les indigènes vivant sur des terres exploitables et se les octroient pour ensuite les revendre à des entreprises.

Un rapport de l'ONIC affirme d'ailleurs que «tous les acteurs armés (État, paramilitaires, guérillas) violent les droits des peuples indigènes à la vie, au territoire, à l'autonomie et à la culture. Le conflit s'est intensifié ces dernières années dans des régions riches en ressources minières (...). Pour la seule année 2010, 122 indigènes ont été assassinés, plus de 1400 ont été déplacés et 9 cas de viols de femmes indigènes ont été dénoncés.» Le rapport indique aussi que le nombre de peuples indigènes en danger d'extinction sur le territoire colombien s'élève aujourd'hui à 35.

Un développement à sens unique

Les représentants indigènes ont donc enfin pu exprimer leur opposition à ce modèle de développement qui leur a été imposé jusqu'à présent et qui risquerait de se répéter si les accords de l'UE étaient ratifiés sans prendre leurs témoignages en compte.

Aujourd'hui, leur principal souhait est que les entreprises étrangères implantées sur leurs terres cessent de privilégier le développement économique au détriment de l'intégration du peuple, de la lutte contre la pauvreté, de l'amélioration du bien-être, de la recherche d'harmonie avec Mère Nature si chère à ces populations.

Les populations indigènes de Colombie et du Guatemala demandent donc un engagement de la part de leurs pouvoirs politiques, une application des normes de leurs propres pays par les entreprises européennes, dans le cadre d'un mécanisme de contrôle efficace. Mais plus que tout, elles demandent à ce que leur revendications et préoccupations soient prises en compte avant que les accords ne soient ratifiés. Malheureusement, le Traité de libre commerce avec le Pérou et la Colombie ne pourra faire l'objet d'aucun amendement avant d'être voté. En ce qui concerne l'Accord d'association avec l'Amérique centrale, il reste un an aux quelques euro-députés sensibles au dossier pour tenter de convaincre leurs collègues d'écouter les témoignages des peuples indigènes avant de se prononcer.

Manuela Chavez, en charge du dossier syndicats et peuples indigènes en Amérique latine à la CSI, a adressé aux parlementaires européens un message très clair: «la Convention 169 de l'OIT doit être incluse dans les Accords de Libre Échange avec des mesures de contrôle strictes pour que les gouvernements et les entreprises respectent la Convention et le droit à la consultation des peuples indigènes.»

Anne-Catherine Greatti



Manuela Chavez, en charge du dossier syndicats et peuples indigènes en Amérique latine à la CSI, a adressé aux parlementaires européens un message très clair: «la Convention 169 de l'OIT doit être incluse dans les Accords de Libre Échange avec des mesures de contrôle strictes pour que les gouvernements et les entreprises respectent la Convention et le droit à la consultation des peuples indigènes.»